
Lettre du représentant Morisson, en mission en Seine-et-Marne,
relative aux événements survenu à la manufacture du Marais, en
annexe de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793)

Charles François, Gabriel Morisson

Citer ce document / Cite this document :

Morisson Charles François, Gabriel. Lettre du représentant Morisson, en mission en Seine-et-Marne, relative aux événements survenu à la manufacture du Marais, en annexe de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 232-234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37336_t1_0232_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-
PORTENT OU QUI PARAÎSENT SE RAP-
PORTER A LA SÉANCE DU 3 NIVÔSE
AN II (LUNDI 23 DÉCEMBRE 1793).**

I.

LETTRES DES REPRÉSENTANTS GODEFROY ET MORISSON, DÉTACHÉS AUX PAPETERIES DE COURTALIN ET DU MARAIS, POUR ANNONCER QUE LES MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES QUI SE SONT PRODUITS DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE SONT APAISÉS (1).

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (2).

Les représentants Godefroy et Morisson écrivent de Meaux que le calme est rétabli dans le département de Seine-et-Marne. Plusieurs détachements de l'armée révolutionnaire sont stationnés dans les lieux où la rébellion s'est manifestée, et des mesures sont prises pour que le libre exercice des cultes ne serve pas de prétexte ou de masque à des mouvements contre-révolutionnaires.

(1) Ces lettres ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 3 nivôse an II; mais la première figure par extrait, dans les comptes rendus publiés par les journaux de l'époque. Nous avons cru devoir insérer les autres, parce qu'elles ont également pour objet la répression des troubles en Seine-et-Marne et parce qu'elles éclairent l'analyse incomplète et fragmentée que les journaux ont donnée de la première.

(2) *Journal de la Montagne* [n° 41 du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 327, col. 2]. D'autre part, le *Mercury universel* [4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 63, col. 2] et le *Journal de Perlet* [n° 458 du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793), p. 185] rendent compte de cette lettre de Godefroy et Morisson, dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Mercury universel*.

*Lettre de Morisson et Godefroy, représentants,
à Coulommiers, 29 frimaire.*

C'est un plaisir pour nous de vous apprendre que le calme est rétabli dans le département de Seine-et-Marne. Les habitants des districts de Meaux et de La Ferté sont disposés à marcher contre les rebelles : les progrès de la raison et du patriotisme se manifestent; les troupes se sont rassemblées sur la place publique. Nous ne pouvons que nous louer de leur zèle, et l'accolade fraternelle a été donnée à tous les républicains. Si nous restons unis, nous serons invincibles. Salut et vive la République.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

Le calme est rétabli dans le département de Seine-et-Marne. Morisson, représentant du peuple, écrit que les districts de Meaux et La Ferté-Gaucher sont prêts à marcher contre les rebelles de Coulommiers, dans le cas où ils oseraient reparaitre. Plusieurs communes leur ont apporté des vivres en abondance.

Insertion au *Bulletin*.

II.

Le représentant à la papeterie du Marais, en Seine-et-Marne, au Président de la Convention nationale (1).

« Coulommiers, 28 frimaire an II
(18 décembre 1793).

« Citoyen collègue,

« La Convention nationale a été instruite des mouvements contre-révolutionnaires qui ont eu lieu dans le département de Seine-et-Marne (2), et qui, existant à la fois dans plus de 50 communes, auraient formé une seconde Vendée, si le remède n'eût pas été aussi prompt que le mal.

« Tout est fini dans ce moment; la liberté triomphe, les patriotes sont contents, et nos ennemis, dans cette partie de la République, réduits encore une fois à l'impuissance de nous nuire.

« Voici le détail des événements dont j'ai été le témoin :

« A peine arrivé à la manufacture du Marais, où je fus obligé d'exercer des actes de rigueur qui me réussirent, il se forma une insurrection générale dont Jouy, commune la plus voisine de la manufacture, était un point principal.

« La nuit du 23 au 24, je fus éveillé à une heure après minuit par l'annonce que le tocsin sonnait dans toutes les communes circonvoisines; je fis prendre des renseignements, et j'appris que la religion était le prétexte de ce mouvement.

« A 7 heures, il se présenta dans la cour de la manufacture une centaine d'hommes armés de fusils, de piques, de fourches et de faux. Au moment où ils entrèrent, j'allai au-devant d'eux, et leur demandai ce qu'ils voulaient; ils me répondirent qu'ils voulaient la religion catholique et qu'il n'y eût plus de Jacobins; qu'ils venaient chercher les ouvriers de la manufacture, et qu'il fallait que je marchasse à leur tête. Je leur parlai froidement le langage des principes et de la raison sur tous les objets de leur demande. Quant à leur dessein de m'emmener avec eux, je leur dis qu'ils pouvaient me massacrer, s'ils le voulaient, mais qu'ils étaient incapables de me faire faire un seul pas contre mon devoir.

« Dans cet instant, il entra une seconde troupe, composée d'environ 500 hommes, armés comme les premiers; ils me dirent également qu'ils voulaient m'emmener avec eux, et qu'il faudrait bien que je marchasse à leur tête. Je leur fis la même réponse qu'aux premiers, et, comme les esprits s'échauffaient, qu'ils m'eurent entouré, je leur dis avec fermeté : « Il n'en est aucun de vous qui soit assez hardi pour mettre la main sur un représentant du peuple; votre vie à tous, vos propriétés en répondent à la nation entière. » Ce discours les étonna, et ils se décidèrent à me laisser.

« Au même instant, je vis au milieu d'une autre troupe le commissaire national et le pro-

(1) *Archives nationales*, AFII, n° 152. Audard : *Résumé des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 484.

(2) Voy. *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. LXXXI, séance du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793), p. 582, col. 2, la lettre de Godefroy.

priétaire de la manufacture, qu'ils emmenaient par force; ils avaient pris ce dernier dans son lit, où il était malade, et ayant une médecine dans le corps.

« Je restai seul avec sa femme, et jusqu'à 3 heures et demie je n'eus aucune nouvelle. A cette heure, j'appris par le commissaire national et le propriétaire de la manufacture, qui s'étaient sauvés, que les rebelles s'étaient portés sur la Ferté-Gaucher, qu'ils avaient pris les ornements et vases de leur église, qu'ils détruisaient avec fureur le local des séances de la Société populaire, qu'ils en avaient pris les registres pour en connaître les membres, qu'ils les menaçaient de leur couper les cheveux, de les massacrer, que tous les patriotes étaient dispersés et dans la plus grande consternation, et qu'il en était même quelques-uns d'entre eux de blessés.

« Alors, sans m'inquiéter de ma responsabilité, parce que ma tête est à ma patrie quand je croirai pouvoir la servir, je pris un cheval, je passai au grand galop au milieu de plus de 150 rebelles en différents groupes qui se trouvaient sur ma route, et me rendis à Coulommiers pour avoir de la force armée.

« J'appris, à mon arrivée, qu'il y avait eu insurrection pareille à Mauporthuis, qu'il y avait eu une expédition de faite, et que le lendemain la force armée devait retourner dans le même canton; je fis valoir toutes les raisons qui avaient motivé ma demande, et je déterminai mon collègue et l'Administration à faire marcher la force armée de mon côté.

« Nous aurions mis sans doute un commissaire de la Convention à la tête de la force armée; mais elle le demanda; ce fut une raison de plus pour nous y décider.

« Il fallait aussi un commissaire pour parer aux événements qui pouvaient arriver aux environs de Coulommiers. Il fut décidé que nous partagerions, et je fus nommé pour être à la tête de la force armée.

« Je commençai mon opération par faire désarmer les communes suspectes ou coupables qui se trouvèrent sur mon passage; je m'y pris de manière à ne pas ralentir notre marche et à ne courir aucun risque.

« Je me rendis ensuite à la Ferté, où il y avait un commencement de rassemblement, qui faisait présager les suites les plus fâcheuses, mais qui se dissipa à l'approche de notre arrivée. Notre avant-garde a entendu le tocsin dans plusieurs endroits. Je me décidai à y faire reposer la troupe, parce que nous étions à l'approche de la nuit, et que c'eût été l'exposer que de faire dans cet instant une entreprise importante.

« Les patriotes nous reçurent comme des libérateurs, et nous versâmes respectivement des larmes d'attendrissement. Je profitai des circonstances pour rétablir la Société populaire, et nous allâmes tenir la séance la plus intéressante qu'il soit possible de voir, sur les décombres mêmes de l'ancien local.

« Dès le matin nous partîmes pour Jouy. Nous l'entourâmes. Nous entrâmes avec la cavalerie et un détachement d'infanterie, et nous fîmes prisonniers presque tous les hommes qui y étaient, après nous être emparés de toutes les armes que nous trouvâmes dans la commune. Nous fîmes la même opération à Choisy. Nous en avons fait hier encore plusieurs autres, et nous avons emmené au total environ 600 prisonniers.

« Maintenant, tout est dans le plus grand calme. Pour sûreté, je laisse 280 hommes à la Ferté-Gaucher.

« Je ne saurais trop faire l'éloge des administrateurs du district de Rozoy, qui m'ont accompagné dans toutes mes opérations; des autorités constituées de Coulommiers et de la Ferté-Gaucher; de la force armée, de ses officiers; du citoyen Chevré, commandant la force armée de Meaux; du citoyen Barré, qui commandait celle de Coulommiers; du citoyen Thomé, lieutenant de gendarmerie, qui nous a donné les preuves d'un zèle infatigable; du citoyen Duhem, frère de notre collègue, qui commandait les chasseurs, et qui nous a donné les plus grandes preuves de fermeté, de prudence et de talents militaires.

« P. S. — J'ai eu à ma disposition plus de 20,000 hommes, dont je n'ai pas fait usage. Nous n'avons manqué de rien. La commune de Meaux, ses magistrats, ont tenu à notre égard une conduite digne des plus grands éloges. L'armée révolutionnaire est arrivée ici hier soir. Nous allons prendre des mesures ultérieures.

« Salut et fraternité,

« MORISSON,

« représentant du peuple.

III.

Les représentants aux papeteries de Courtalin et du Marais au comité de Salut public (1).

« Coulommiers, 29 frimaire an II
(19 décembre 1793).

« Citoyens nos collègues,

« Nous pouvons vous assurer, comme nous l'avons dit à la Convention, que le calme est parfaitement rétabli dans la partie de ce département qui a été en insurrection.

« La révolte serait devenue générale dans ce département, et peut-être dans ceux qui l'environnent, si on ne l'eût pas arrêtée dès son principe; l'activité des administrateurs du district de Rozoy et la promptitude de nos mesures ont pu seules en arrêter les progrès.

« L'observation que nous avons faite, que l'insurrection existait le même jour, sur différents points éloignés les uns des autres, nous a démontré qu'il existait de grands conspirateurs qui, cachés derrière la toile, conduisaient les diverses ramifications des mouvements que nous avons éprouvés.

« Ils ont profité de l'excès du zèle de quelques autorités constituées subalternes et de quelques citoyens patriotes relativement au culte catholique. Nous ne pouvons vous le cacher, on a exercé ici une espèce de persécution en faisant publier un arrêté du département de la Nièvre, absolument contraire au principe de la liberté des cultes, et quelques citoyens en ont pressé trop vivement l'exécution.

« Parmi les remèdes, nous avons employé surtout l'instruction, et nous nous disposions à faire une proclamation, lorsque nous avons eu connaissance de l'adresse que le Conseil exécutif a faite sur ces objets et qui nous a paru devoir suffire. La lumière et le zèle des administrateurs et surtout du commissaire national

(1) Archives nationales, AFII, n° 152. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 521.

du district de Rozoy feront le reste pour toutes les mesures que pourront exiger les circonstances ultérieures.

Il y a ici deux contraires à éviter : le modérantisme et la persécution. Les événements passés exigent la plus grande surveillance pour découvrir les principaux coupables et la plus grande sévérité à cet égard ; mais, d'un autre côté, s'il a fallu pour un instant répandre la terreur, il faut rendre le calme aux habitants de la campagne ; c'est un devoir essentiel du gouvernement et à l'égard des individus et relativement à la prospérité publique.

« Nous avons 7 à 800 prisonniers ; il y a de grands coupables parmi eux, et le plus grand nombre a été égaré. Il faut faire justice à tous ; pour cela, le parti qui nous a paru le plus avantageux est de faire transporter à Coulommiers le tribunal criminel du département et de l'autoriser à juger révolutionnairement et sans appel. Mais, pour cela, il faut un décret. Vous en déciderez dans votre sagesse.

« Quant à nous, nous croyons que la mission que notre zèle pour la chose publique nous a fait prendre sous notre responsabilité est finie, et nous nous retirons dès aujourd'hui à nos papiers respectives.

« Nous avons, de concert avec les administrateurs, disposé l'armée révolutionnaire sur les divers points où nous l'avons cru utile, et nous avons rendu à l'ordre général les volontaires de la première réquisition dont nous avions disposé :

« Si vous jugiez, nos collègues, que nous pouvions vous être utiles dans l'exécution de quelques-unes de vos déterminations, vous pouvez compter sur notre zèle et notre activité.

« Les mesures à prendre relativement à nos prisonniers sont extrêmement pressées, peut-être même pour atteindre les plus grands coupables.

« Salut et fraternité.

« GODEFROY, MORISSON. »

IV.

Le représentant à la papeterie de Courtalin au comité de Salut public (1).

« Coulommiers, 2 nivôse an II
(22 décembre 1793).

« Citoyens nos collègues,

« Des bruits confus, et qui se sont trouvés sans fondement, m'avaient déterminé à revenir de Courtalin à Coulommiers. Il s'agissait de rassemblements du côté de Montmirail ; ces bruits se sont trouvés heureusement faux.

« Ces circonstances m'ayant ramené à Coulommiers, où j'étais bien aise de voir comment prendrait l'armée révolutionnaire, j'y reçois un courrier qui annonce que le garde-magasin de Château-Thierry a besoin de convois pour le transport des subsistances à l'armée. En conséquence, je vous donne avis que je me rends sur-le-champ à Meaux, pour, de concert avec l'administration du district et autorités constituées,

mettre à la disposition de ce garde-magasin, conformément à la demande pressée du citoyen Voiart, régisseur général des subsistances, les convois dont il aura besoin. Si ces mesures contrariaient quelques arrêtés que vous auriez pu prendre, je vous prie de m'en instruire sur-le-champ.

« Je crois l'instant favorable pour la suppression des frais du culte.

« Pesez cet avis dans votre sagesse.

« Je le fonde sur ce que plusieurs communes sont divisées ; les unes veulent des messes et des cérémonies, les autres n'en veulent pas. Je crois donc que le moyen de les accorder est de faire payer ceux qui tiennent aux cérémonies.

« La seule considération qui pourrait arrêter, serait celle de savoir si, pour l'exemple à donner aux nations, il conviendrait qu'une grande nation supprimât les frais de son culte.

« Mais je crois que la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution seront un bel exemple de morale à offrir aux nations.

« Je vous prie, citoyens mes collègues, de vous rappeler que parmi le grand nombre de prisonniers faits dans ces jours d'émeute, il y a beaucoup de gens égarés et entraînés. Beaucoup de cultivateurs, s'ils sont jugés innocents, seront précieux à la culture des terres. Nous vous avons demandé l'établissement d'une Commission ; si vous le jugez nécessaire, nous vous prions d'en presser la création, ou de nous indiquer toute autre marche que vous croiriez plus prompte et plus propre à reconnaître les coupables.

« Il est facile de voir que des ennemis de la patrie figuraient dans cette rébellion, et que, si on ne l'eût pas arrêtée dans sa source, les suites en eussent été funestes.

« Mais une chose qui doit militer en faveur de plusieurs, c'est qu'au milieu de ces désordres on a respecté les propriétés nationales, et qu'on n'a point cherché à faire évader les hommes arrêtés ou détenus comme suspects ou contre-révolutionnaires. Peut-être, en cas de succès, en fût-on venu là ; cependant aucune des dénonciations n'en fait mention.

« Salut et fraternité.

« Votre collègue,

« GODEFROY. »

II.

RAPPORT PAR LE CITOYEN HENRI FRÉGEVILLE DE L'AFFAIRE DU 23 PRIMAIRE, AUX AVANT-POSTES DE LA DROITE DE L'ARMÉE DES PYRÉNÉES-OCIDENTALES (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les Espagnols s'étant portés le matin en nombre assez considérable sur le poste occupé

(1) Le rapport du citoyen Henri Fregeville n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 3 nivôse an II ; mais il est inséré en entier dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 1^{re} décade du 4^e mois de l'an II (lundi 23 décembre 1793).

(1) *Archives nationales*, AFII, n° 153. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 586.